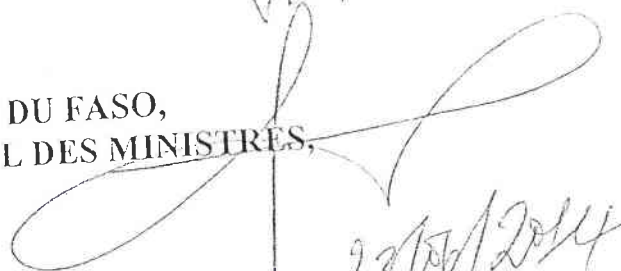


DECRET N° 2014- 539 /PRES/PM/MFPTSS/
MEF/MRAH portant octroi d'une bonification
de deux (2) échelons aux médecins vétérinaires
titulaires du doctorat en médecine vétérinaire.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VISAF N°00428



23/05/2014

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 2 janvier 2013 portant composition du Gouvernement ;
- VU la loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ;
- VU la loi n° 019-2005/AN du 18 mai 2005, portant modification de la loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ;
- VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Sur rapport du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 mai 2014 ;

DECRETE

Article 1 : Il est octroyé une bonification de deux (02) échelons aux médecins vétérinaires titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire.

Article 2 : Cette bonification de deux (02) échelons prend effet pour compter de la date d'engagement pour ce qui concerne les contractuels et pour compter de la date de titularisation pour ce qui concerne les fonctionnaires.

Article 3 : La carrière administrative des médecins vétérinaires titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire et bénéficiant de la bonification de deux (2) échelons sera reconstituée en conséquence.

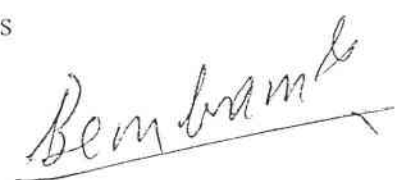
Article 4 : Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 juin 2014

Le Premier Ministre


Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances


Lucien Marie Noël BEMBAMBA


Le Ministre des Ressources Animales
et Halieutiques


Jérémy Tinga OUEDRAOGO



Blaise COMPAORE

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et de la Sécurité Sociale


Vincent ZAKANE